



---

# COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

## PROCES-VERBAL N°06

08 septembre 2026  
**Visio- conférence**

---

**Présents :** Président : Viano Mendes  
Denis Rouxelin, Lucas Jean, Gerard Bopu, Bernard Mouillard,

**Assistent :** Roger Desheulles, Léo Rivière

---

**Pour ce qui concerne la Coupes de France conformément aux dispositions de l'article 11 des règlements, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

---

### **COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE – CANTELEU FC – CMS OISSEL – 13/09/2026**

---

Pour cette réunion dont le but est d'étudier la faisabilité de la rencontre du 3ème tour de Coupe de France opposant le CANTELEU FC au CMS d'OISSEL au stade des Primevères sis à CANTELEU, la commission accueille :

- ❖ Pour le CANTELEU FC : Mme MARTEL Christina (présidente) et M. TAGUIAWA KAMDEM Malcom (responsable de la sécurité)
- ❖ Pour la Ville de CANTELEU : M. François SEVILLA, Maire-adjoint chargé des sports

Après présentation du dispositif prévu par le club organisateur et échanges entre les diverses parties présentes, la commission **décide d'autoriser la tenue de la rencontre** sur le stade des Primevères de CANTELEU **sous réserve** :

- ❖ d'installation d'un bloc toilettes hommes-femmes destiné au public
- ❖ d'opérations de contrôle des spectateurs accédant au terrain par palpation et inspection des effets personnels, contrôle effectué par des agents en ayant qualité (dont une femme)
- ❖ de transmission de la liste nominative des 20 stadiers affectés à cet événement

Il appartient au club organisateur de fournir au service compétitions de la Ligue pour jeudi midi le point sur la mise en œuvre de ces prescriptions.

Dès à présent, la Commission indique qu'en cas de non mise en œuvre, la rencontre serait alors automatiquement délocalisée sur les installations du CMS d'OISSEL.

Ont été en outre évoqués :

- ❖ les conditions de mise en œuvre de la billetterie
- ❖ les modalités d' de stationnement des véhicules des spectateurs



---

Le Président ;

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Viano MENDES', with a large, stylized initial 'V' and a horizontal line extending to the right.

Viano MENDES;

Le Secrétaire de séance ;

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard MOUILLARD', with a large, stylized initial 'B' and a horizontal line extending to the right.

Bernard MOUILLARD ;